

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

**Séance du mardi 08 avril 2025**  
**Délibération n°2025-35-VM**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 08 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1<sup>ère</sup> convocation du conseil : 26 mars 2025

**Objet : Organisation des 1ères Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités de Guyane et de la société civile (AICT)**

**Étaient présents (21) :**

M. Gilles ADELSON, Maire (*n'a pas pris part au vote*), M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>e</sup> Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. Roméo JEWANI, Mme Corinne SIGER, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

**Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :**

Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire à M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
Mme Josiane DUPRE, Conseillère municipale à Mme Corinne SIGER, Conseillère municipale

**Étaient absents (08) :**

Mme Yvane CHAND, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE,  
**Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Eliodore TORVIC** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

**VU** le rapport n°34/2025/VM de Monsieur le Maire

**VU** le projet d'organisation des 1ères Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités de Guyane et de la société civile (AICT) du Réseau GUYANE COOPERATION INTERNATIONALE présidé par Monsieur Albéric BENTH

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver le projet d'organisation des 1ères Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités de Guyane et de la société civile (AICT) du Réseau GUYANE COOPERATION INTERNATIONALE ;

**ARTICLE 2 :**

De prendre acte du coût global du projet arrêté à 198 000 € ;

**ARTICLE 3 :**

D'octroyer une subvention communale d'un montant de 19 500 € au Réseau GUYANE COOPERATION INTERNATIONALE ;

**ARTICLE 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**ARTICLE 5 :**

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Macouria, le 10 avril 2025